

BILAN DE LA MISSION DE CONSEIL

—
Mission décidée au titre de l'article L 121-1 et suivants

Préparation de la saisine sur
l'étude pour un Futur Collisionneur
Circulaire (FCC) et
l'accompagnement des premières
démarches d'information du
public menées par le CERN

Aout 2024
Février 2025

Brigitte FARGEVIEILLE

Jonas FROSSARD

Date de remise du rapport, le 28 février 2025



La mission de conseil et appui méthodologique

Le présent bilan est rédigé par les garants de la mission de conseil et appui méthodologique. Il est communiqué par les garants dans sa version finale le 28 février 2025 sous format PDF non modifiable au demandeur de la mission de conseils.

Il est publié sur le site de la Commission nationale du débat public.

Le rôle des garants dans les missions de conseil L121-1

Un garant est une personne inscrite sur la liste nationale des garants, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement, ou pour accomplir une mission de conseil et appui méthodologique, conformément à l'article L121-1 du Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un garant, les garants ont signé la charte de déontologie de la CNDP et un engagement de non-conflit d'intérêt. Pour chaque mission de conseil et appui, la CNDP mandate un ou plusieurs garants pour apporter des préconisations sur toute question relative à la participation du public au nom de l'institution et dans le respect de ses principes. A l'issue de la mission de conseil, les garantes rédigent un bilan qui est transmis à la CNDP et au demandeur de la mission de conseil.

Fiche de synthèse du bilan de la mission de conseil

Demandeur de la mission de conseil au sens du L121-1

CERN : Organisation européenne pour la recherche nucléaire.

Objet de la demande de conseil

Premièrement, l'objectif de la mission a été de formuler des préconisations au CERN sur la campagne d'information et de dialogue avec le territoire concernant les campagnes de mesures géophysique et géotechnique menées dans la cadre des études préalables du projet de Futur Collisionneur Circulaire FCC, pour qu'elles soient cohérentes avec les standards et principes du droit à l'information du public tels qu'appliqués par la CNDP.

Le second objectif a été de préparer la saisine à venir de la CNDP sur le projet d'accélérateur de particules FCC du CERN, conjointement entre le CERN et les autorités françaises et suisses.

Le CERN souhaite en effet approfondir les échanges avec la population (notamment dans l'Ain, la Haute-Savoie et le canton de Genève) et obtenir des préconisations de la CNDP de nature à favoriser et à développer la participation du public au sujet du FCC.

Le CERN souhaite bénéficier de l'expertise reconnue de la CNDP sur les méthodes et les principes de la participation du public et être accompagné d'un tiers neutre et transparent dans les démarches de dialogue.

Objectifs du projet, objet de la mission de conseil

La validation expérimentale de l'existence du boson de Higgs en 2012, grâce au grand collisionneur de Hadrons (LHC), a permis de conforter la théorie sur le Modèle standard c'est à dire la théorie décrivant le mieux le comportement des particules élémentaires, les briques les plus fondamentales qui constituent la matière dans l'Univers.

Depuis 2012, le LHC poursuit la recherche pour explorer les grandes questions fondamentales, et grâce à sa mise à jour « HL-LHC » (Haute luminosité), dont l'exploitation se poursuivra jusqu'en 2041 ; au-delà, des accélérateurs de particules plus puissants et plus précis seront nécessaires pour faire avancer la recherche.

Entre 2014 et 2018, une étude de concept¹ sur un futur collisionneur circulaire (FCC) a été menée à la suite de la mise à jour de la stratégie européenne en physique des particules approuvée par le Conseil du CERN (organe suprême de l'Organisation composé de tous les États membres), au sein duquel la France et la Suisse, également États hôtes, sont représentés. Cette étude de concept avait pour objectifs de :

- Développer et valider un programme de recherche scientifique ;
- Analyser les options et écarter celles qui ne sont pas réalistes ;
- Concevoir un concept de base ;

¹ Consultez les études de concept ici : <https://fcc-cdr.web.cern.ch>

- Vérifier la faisabilité de principe ;
- Identifier les écarts et déterminer les priorités pour la recherche et le développement technique.

Dans le cadre de l'actualisation de la stratégie européenne approuvée en 2020 par le Conseil du CERN, la direction du CERN a été mandaté pour mener une étude de faisabilité technique et financière d'un FCC. En 2020, l'intérêt scientifique d'étudier la faisabilité technique et financière d'un futur collisionneur circulaire a été confirmé par la Stratégie européenne pour la physique des particules². Le FCC semble être la meilleure option pour prendre la relève des infrastructures existantes. L'étude de faisabilité dont le rapport final doit être rendu au cours de l'année 2025, a pour objectifs :

- Évaluer les conditions de réalisation ;
- Vérifier que la stratégie envisagée est techniquement faisable et économiquement viable ;
- Fournir des éléments à la communauté scientifique pour prendre une décision éclairée ;
- Développer les éléments nécessaires pour un plan de réalisation en cas de décision de poursuivre.

A ce stade, des premiers éléments sont consolidés, notamment le tracé de moindre impact du tunnel du FCC, en prenant en compte :

1. La bonne performance scientifique pour les deux accélérateurs qui pourraient se succéder : le FCC-ee (collisionneur électron-positron) puis le FCC-hh (collisionneur hadron-hadron) ;
2. La compatibilité territoriale et environnementale ;
3. La compatibilité avec les contraintes techniques et géologiques.

Depuis le lancement de l'étude de faisabilité, de nombreux échanges ont eu lieu avec différents acteurs français et suisses au niveau national et local.

Le CERN, en accord avec ses deux États hôtes, souhaite approfondir ces échanges avec la population (notamment dans l'Ain, la Haute-Savoie et le canton de Genève). Cette volonté répond également à une demande des territoires et à cet effet, le CERN a saisi la CNDP pour avoir des conseils et recommandations.

Les garants se sont focalisés sur le volet français mais ont eu des échanges avec les autorités suisses pour expliquer leur mission, les principes d'actions de la CNDP et réfléchir collectivement à l'articulation de la concertation côté français et côté suisse, afin de garantir une cohérence entre les citoyens français et suisses.

Coût

A ce stade, le coût pour un FCC est estimé à 15 milliards de francs suisses (soit environ 16 milliards d'euros) répartis sur environ 15 ans.

² La stratégie européenne pour la physique des particules est un processus de délibération scientifique qui constitue la base sur laquelle s'appuient les décisions prises en Europe et présente ainsi les priorités scientifiques de la discipline. Elle est mise à jour tous les cinq à sept ans.

Décision de la CNDP

En réponse à la saisine du CERN, la CNDP, lors de sa séance plénière du 3 juillet 2024, a désigné Brigitte FARGEVIEILLE et Jonas FROSSARD garants de cette mission de suivi et de conseil méthodologique.

Les principaux éléments de la mission de conseil

La mission, telle qu'elle s'est déroulée, s'est articulée autour de plusieurs phases :

Étude de contexte d'août 2024 à janvier 2025 ;

Travail entre août et novembre 2024 avec le porteur de projet sur :

- la sensibilisation du CERN aux méthodes et aux valeurs de la CNDP, en vue de la saisine de la CNDP,
- la clarification des compétences du CERN en matière de concertation notamment juridique en tant qu'organisation internationale,
- les perspectives et la stratégie de concertation à venir du CERN et la définition du calendrier de saisine de la CNDP, le pilotage en mode projet structuré d'un dossier de saisine de la CNDP,
- les possibilités d'intervention et de concertation en France comme en Suisse
- la préparation de réunions d'information sur les études techniques et géologiques souhaitées par le CERN et par les garants dès septembre 2024,
-

Les préconisations issues de la mission de conseil à destination du demandeur

Les préconisations des garants ont porté sur :

- La gouvernance et le pilotage du projet
- L'implication des territoires impactés
 - Plan d'action territorial
 - Information préalable à la saisine
- L'économie locale et la recherche
- L'environnement
- La préparation de la future saisine de la CNDP

1. Contexte de la mission

1.1 Contexte du demandeur

Les origines du CERN remontent aux années 1950, où un petit groupe de scientifiques d'Europe et d'Amérique du Nord estiment nécessaire que l'Europe dispose d'une infrastructure de recherche en physique de calibre mondial. Il s'agit d'endiguer la fuite des cerveaux vers l'Amérique, qui avait commencé durant la Seconde Guerre mondiale, et d'offrir un moyen d'unifier l'Europe d'après-guerre. Aux termes de la Convention du CERN, « l'Organisation s'abstient de toute activité à fins militaires et les résultats de ses travaux expérimentaux et théoriques sont publiés ou de toute autre façon rendus généralement accessibles. »

La première résolution concernant la fondation d'un Conseil européen pour la recherche nucléaire est adoptée en décembre 1951, à Paris, lors d'une réunion intergouvernementale de l'UNESCO. Deux mois plus tard, un accord est signé pour la création du Conseil provisoire ; l'acronyme CERN est né. Aujourd'hui, la compréhension de la matière va bien au-delà du noyau, et le principal domaine de recherche du CERN est la physique des particules.

C'est pourquoi le CERN est souvent appelé « Laboratoire européen pour la physique des particules ».

Située à la frontière franco-suisse, l'organisation européenne pour la recherche nucléaire est le plus grand laboratoire international dans le domaine de la physique des particules.

Le CERN est actuellement composé de 2 Etats hôtes la France et la Suisse, 24 Etats membres³ qui financent le CERN en fonction de leur PIB, le budget annuel est d'environ 1,3 milliards de francs suisses.

L'Organisation comprend 10 Etats associés² et les Etats-Unis, le Japon, l'Unesco et l'Union européenne ont le statut d'observateurs.

Il a pour mission de permettre la collaboration dans le domaine de la recherche en physique des particules et à cette fin conçoit, construit et exploite des accélérateurs de particules.

Il comprend de nombreux accélérateurs et le plus récent est le Grand collisionneur de Hadrons (LHC) qui achèvera ses recherches à l'horizon 2040 – 2045. La communauté scientifique et les Etats membres ont donné mandat en 2020 de travailler sur les différentes options pour concevoir l'accélérateur qui lui succèdera. Cette étude de faisabilité a pour objectifs de :

- évaluer les conditions de réalisation ;
- vérifier que la stratégie envisagée est techniquement faisable et économiquement viable ;
- fournir des éléments à la communauté scientifique pour aider à la décision ;
- développer des éléments pour un plan de réalisation en cas de décision de poursuivre.

La mission du CERN vise à mieux comprendre de quoi est fait l'univers et comment il fonctionne.

La raison d'être du CERN vise à :

- Mener des recherches de classe mondiale en physique fondamentale ;
- Mettre à disposition un complexe d'accélérateurs de particules, pour effectuer des recherches de pointe de la connaissance humaine de manière durable et respectueuse de l'environnement ;
- Rassembler des personnes du monde entier pour repousser les frontières de la science et de la technologie au bénéfice de tous ;
- Former les nouvelles générations de physiciens, d'ingénieurs et de techniciens et associer tous les citoyens aux recherches et aux valeurs de la science.

1.2 Objet de la demande de mission de conseil

La saisine pour cette mission de conseil a été faite par la Directrice Générale du CERN le 2 juillet 2024.

Premièrement, l'objectif de la mission a été de formuler des préconisations au CERN sur la campagne d'information et de dialogue avec le territoire concernant les campagnes de mesures géophysique et géotechnique menées dans la cadre des études préalables pour un Futur Collisionneur Circulaire FCC, pour qu'elles soient cohérentes avec les standards et principes du droit à l'information du public tels qu'appliqués par la CNDP.

Le second objectif a été de préparer la saisine à venir de la CNDP conjointe entre le CERN et les autorités françaises et suisses, sur l'étude d'un futur accélérateur de particules.

Pendant cette mission de conseil, les garants ont dû intégrer plusieurs éléments structurants spécifiques :

- Le CERN, est une organisation internationale intergouvernementale instituée par la Convention du 1^{er} juillet 1953 (modifiée le 18 janvier 1971). Son siège est à Genève. Lors de sa création, le CERN a été établi sur le seul territoire suisse et l'Accord de siège entre le Conseil fédéral de la Confédération Suisse et le CERN du 11 juin 1955 détermine son statut juridique en Suisse. En raison du développement de ses activités, une extension en territoire français du domaine du CERN a été nécessaire dans les années 60 et 70, et l'Accord de statut entre le Gouvernement de la République française et le CERN du 13 septembre 1965 (révisé le 16 juin 1972) détermine son statut juridique en

³ Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, république Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Suède et Suisse

² Brésil, Chypre, Croatie, Inde, Lettonie, Lituanie, Pakistan, Slovénie, Turquie, Ukraine

France. S'ajoutent à cela de nombreux accords tripartites qui organisent la vie quotidienne du CERN. De ce fait le CERN s'est interrogé sur la réglementation applicable pour la concertation et des précisions ont été apportées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, fin 2024 (cf 2.1).

- Les organes de gouvernance du CERN, notamment le Conseil et son Comité des finances, devront se prononcer sur la saisine de la CNDP.
- La direction du CERN est mandatée par les États membres pour mener une étude de faisabilité technique et financière d'un FCC. Cette étude devrait être soumise au Conseil du CERN au printemps 2025, pour une évaluation et une discussion lors d'une session dédiée en novembre 2025.
- Entre 2025 et mi 2026 la stratégie européenne de physique des particules (processus de délibération scientifique internationale) formulera des recommandations sur l'avenir des études à mener en physique des particules, notamment celles concernant la réalisation du prochain projet phare du CERN. Ces recommandations seront ensuite soumises au Conseil pour une décision sur la mise à jour de cette stratégie.
- Le Conseil du CERN devrait se prononcer sur la poursuite ou non du FCC vers 2028.

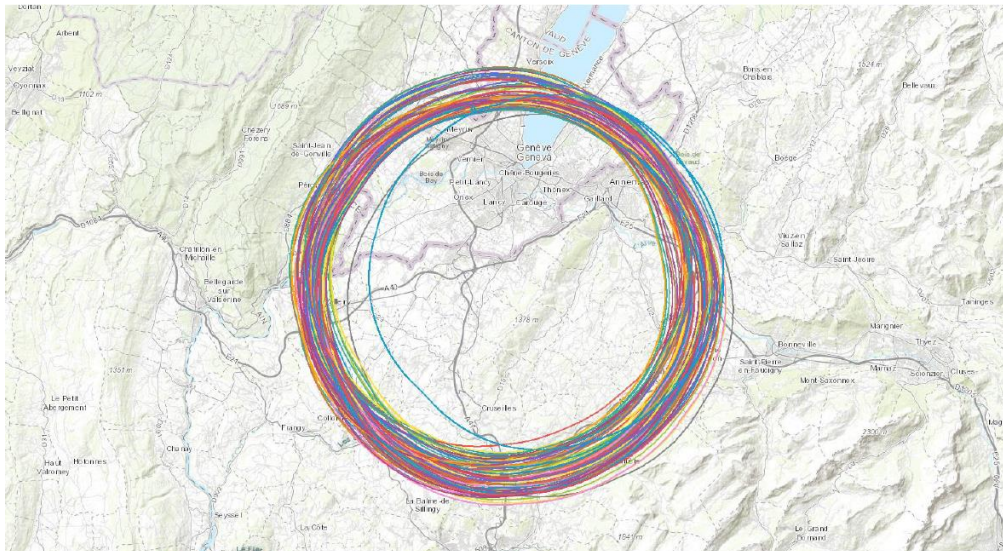
1.3 Avancement de l'étude FCC

A partir des premiers éléments disponibles et suite aux publications à mi-parcours de l'étude de faisabilité, un tracé de moindre impact du tunnel souterrain pour un FCC a été identifié et considéré comme le scénario de référence prenant en compte :

- La performance scientifique des accélérateurs FCC – ee (collisionneur électron-positron) et FCC – HH (Collisionneur hadron-hadron).
- La compatibilité territoriale et environnementale.
- La compatibilité avec les contraintes techniques et géologiques.

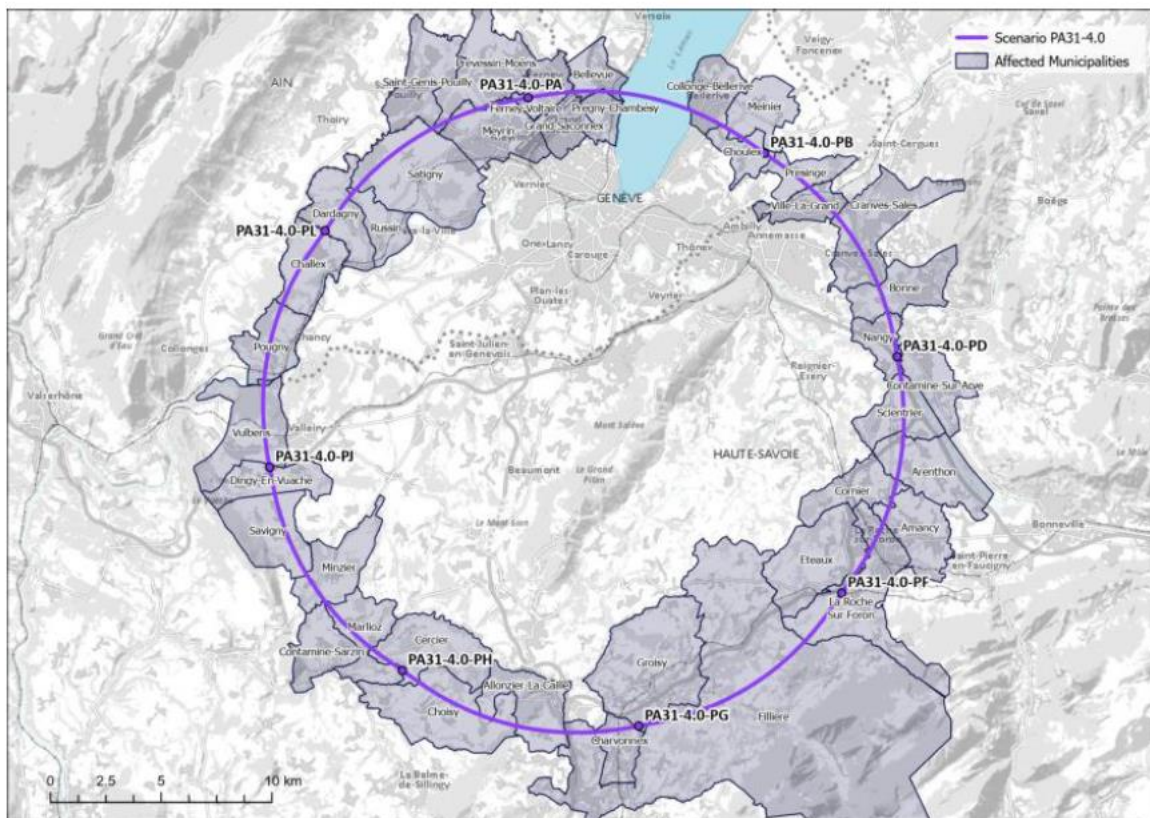
Des emplacements éloignés, des accélérateurs de formes différentes et plus de 100 hypothèses de collisionneur circulaires ont été étudiées.

Le scénario de référence PA31 pour un FCC prévoit un tunnel de 91 km de circonférence, ainsi que 8 sites de surface comprenant des puits d'accès situés entre 180 et 400 mètres de profondeur (en fonction de la topographie du territoire). Ce tunnel serait essentiellement creusé dans une roche sédimentaire molle et hétérogène appelée la molasse. Le diamètre intérieur de ce tunnel serait d'environ 5,5 mètres.



Plus de 100 tracés ont été analysés selon une approche multicritère

À la suite de l'examen de ces différentes possibilités, un scénario est apparu comme étant celui ayant le moindre impact et répondant le mieux aux engagements ERC⁷ mis en avant pendant l'étude : le scénario PA31.



Scénario PA-31 du FCC

1.4 Décision de la CNDP

En réponse à la demande du CERN, la CNDP, lors de sa séance plénière du 3 juillet 2024, a désigné Brigitte FARGEVIELLE et Jonas FROSSARD garants de cette mission de suivi et de conseil méthodologique.

2. La mise en œuvre de la mission

Les garants, d'aout 2024 à janvier 2025, ont conduit en parallèle plusieurs volets de leur mission, détaillés ci-après :

1. Un travail d'acculturation, de conseil et de co-construction des modalités de concertation et d'information avec le CERN.
2. Une étude de contexte en réalisant des entretiens individuels ou collectifs, indépendamment du CERN, avec un panel d'acteurs concernés par le futur projet.
3. La préparation et la participation en tant qu'observateurs à des réunions d'information publiques sur les études en cours techniques et géologiques, intégrant une présentation succincte de l'étude du FCC.

2.1 Travail d'acculturation, conseil et co-construction auprès du CERN

Les garants ont rencontré à plusieurs reprises l'équipe du CERN en charge de l'étude FCC. Ces réunions ont permis la transmission dans les deux sens d'un certain nombre d'informations dans l'optique d'une co-construction des futures modalités de concertation sur le projet FCC.

Le porteur de projet a présenté aux garants :

- L'historique et les valeurs portées par le CERN.
- Les objectifs et l'avancement de son étude FCC et de ses études annexes.
- Le programme et la démarche d'information du public envisagée qui a démarré par une première réunion d'information sur le FCC le 24 avril 2024, lors de laquelle les premiers résultats de l'étude à mi-parcours ont été présentés au public. Des canaux ont été ouverts pour répondre aux questions grâce notamment à une adresse électronique spécifique : fcc-info@cern.ch. ou encore sur le site internet de l'étude de faisabilité du FCC : <https://fcc-faisabilite.eu/>

D'autres réunions d'information étaient alors en préparation le long du tracé du projet. La Directrice générale du CERN et la Préfète de région ont convenu de les reporter afin de les inscrire dans un cadre conforme aux règles et principes de la concertation et du débat public en France ; elles ont sollicité le Président de la CNDP pour que les prochaines réunions puissent bénéficier des conseils de la présente mission (cf. objet de la mission). À la suite de leur nomination, les garants ont demandé au CERN d'organiser ces réunions d'information le plus rapidement possible, en recommandant de communiquer au public, lors de ces réunions, le calendrier envisagé par le CERN pour le futur débat public. L'organisation de ces réunions d'information a été suspendue jusqu'à mi-novembre dans l'attente de ce calendrier.

De leur côté, les garants ont présenté et expliqué :

- Les six principes de la CNDP (indépendance, neutralité, transparence, égalité de traitement, argumentation, inclusion) et l'importance accordée à la notion de sincérité du porteur de projet (une concertation n'est pas assimilable à l'objectif « d'acceptabilité sociale »).

- Les obligations réglementaires au titre du Code de l'environnement, notamment celle de réaliser une concertation structurée sous l'égide de la CNDP portant sur l'opportunité du projet et sur des alternatives stratégiques.
- Les modalités de saisine de la CNDP, avec les différentes possibilités de concertation (concertation préalable avec garants ou débat public) dont le choix incombe à la commission plénière des membres de la CNDP.

Les garants ont souhaité que soit clarifié le statut juridique du CERN et sa compétence pour saisir la CNDP afin de mener un débat public ou une concertation préalable. Une note a été élaborée par le service juridique du CERN et transmise au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui a conclu à la possibilité pleine et entière du CERN de saisir la Commission nationale du débat public et d'organiser un débat public sur le sol français.

Préconisations et conseils sur l'information et la participation du public :

Au cours de ce travail, les garants ont formulé au CERN un certain nombre de préconisations en vue de la future saisine qu'il devra faire auprès de la CNDP, confirmée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Le CERN s'est montré attentif et à l'écoute de ces préconisations et s'est engagé à saisir la CNDP pour une concertation préalable ou un débat public qu'il souhaiterait tenir après les élections municipales françaises de 2026. Les garants ont notamment insisté sur :

- La nécessité d'organiser un débat public le plus rapidement possible, avant que le projet ne soit trop avancé, et afin d'informer et faire participer tous les publics à la définition du projet.
- La nécessité de maintenir ouvert le débat sur l'opportunité du projet (son bien-fondé), de clarifier et ouvrir des marges de concertation, afin que le public puisse facilement argumenter et donner son avis sur plusieurs options envisagées par le porteur de projet.
- L'importance de rappeler le sens et le cadre d'une démarche de concertation : il s'agit de permettre, dans de bonnes conditions, l'expression de l'ensemble des arguments formulés par tous les publics sur le projet, afin d'en tirer des enseignements qui permettront d'éclairer et de nourrir les décideurs.
- A plus court terme, l'urgence d'organiser rapidement des réunions d'information sur les sondages et forages en cours, et sur l'avancement des études de faisabilité et de conception à condition de présenter également au public le calendrier de la concertation à venir, organisée sous l'égide de la CNDP.
- Le besoin de maintenir un contact régulier avec les acteurs locaux, et notamment la nécessité d'informer régulièrement les élus locaux afin qu'ils puissent répondre aux questions de leurs administrés.
- L'accessibilité de l'information sur un projet particulièrement complexe : explications pédagogiques et d'actualité du projet des études du FCC sur le site internet du CERN.
- L'implication et la valorisation d'une pluralité de spécialistes et d'expertises sur les études du FCC afin de renforcer la confiance des publics sur l'information produite.

- L'importance d'avoir une équipe dédiée au projet des études de conception du FCC et la structuration d'une équipe projet globale plus étoffée.

2.2 Réalisation d'une étude de contexte

2.2.1 Entretiens avec les acteurs concernés

Les garants ont rencontré, en toute indépendance, sous forme d'entretiens individuels ou collectifs plusieurs catégories d'acteurs concernés par l'étude FCC sur les deux départements qui accueilleraient le projet en France, l'Ain et la Haute-Savoie. La partie suisse du projet ne relevant pas de la compétence de la CNDP, les acteurs suisse concernés n'ont donc pas été rencontrés dans le cadre de cette étude de contexte.

Cette étude de contexte a permis de rencontrer différents acteurs et tous les éléments transcrits dans ce bilan sont « à dire d'acteurs ».

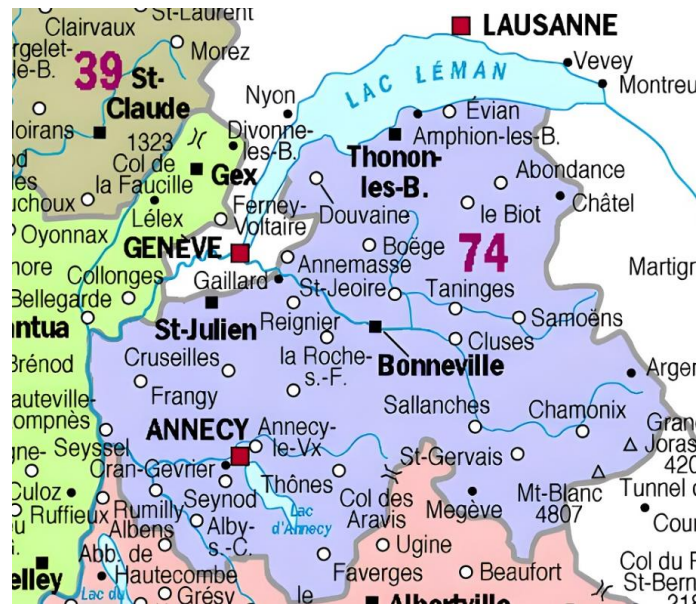
- L'Etat au niveau régional (préfecture de Région), départemental (préfectures) et local (sous-préfectures), ainsi que ses services déconcentrés (DREAL, DDT, MCI, DDPP...) sur l'Ain et la Haute-Savoie.
- Les élus municipaux et intercommunaux des communes et EPCI concernées par le tracé envisagé.
- Les élus départementaux.
- Les parlementaires concernés (députés et sénateurs).
- Les services des différentes collectivités territoriales.
- Les chambres consulaires.
- Les associations de riverains des sites de surface envisagés dans l'étude du FCC par le CERN ; des associations environnementales et scientifiques françaises et suisses (intervenant en France) soit au total une dizaine.
- Des citoyens (des dizaines lors des réunions d'information sur les sondages et forages).

Ces entretiens ne visaient pas à toucher l'ensemble des acteurs concernés de manière exhaustive, mais à s'assurer de la diversité des profils et catégories d'acteurs pour recueillir leur perception du projet, les informations manquantes, leurs attentes vis-à-vis du projet et les modalités de concertation à envisager selon eux.

2.2.2 Des contextes différents entre départements

Les garants ont pu noter une différence notable entre les 2 départements traversés par le projet et l'étude actuelle du FCC : l'Ain et la Haute-Savoie.

De typologie très différente, ces deux entités regroupent près de 1 million d'habitants et présentent des caractéristiques différentes selon leur histoire, leur superficie et l'occupation du territoire.



Source : <https://gifex.com/>

Le département de l'Ain (en vert)

Depuis de nombreuses années, le département de l'Ain accueille, une partie des installations du CERN sur son territoire (516 ha) dont le LHC appelé également « Grand collisionneur de hadrons » (Le LHC, est actuellement l'accélérateur de particules le plus grand et le plus puissant du monde. Il a démarré le 10 septembre 2008 et est le dernier maillon du complexe d'accélérateurs du CERN. Il consiste en un anneau de 27 kilomètres de circonférence formé d'aimants supraconducteurs et de structures accélératrices qui augmentent l'énergie des particules qui y circulent.). Cette histoire commune (CERN et Ain) est inscrite dans la culture locale, et est perçue comme positive pour l'image et le dynamisme du territoire par la plupart des acteurs rencontrés. Par ailleurs, la plaine de l'Ain et le pays de Gex accueillent environ 30 000 nouveaux arrivants par an.

Le Pays de Gex et ses 102 027 habitants tirent donc de nombreux bénéfices des installations actuelles du CERN. Mais, il a pu connaître aussi des désagréments environnementaux, sur la ressource en eau.

Ce territoire s'est développé avec le CERN et l'agglomération genevoise voisine. Les relations franco-suisse sont permanentes avec des instances communes comme celle du pôle métropolitain autour du lac de Genève (Annemasse, Genevois et Pays de Gex).

Il connaît une démographie forte avec une croissance de 3,5 à 4% par an, créant de nombreuses contraintes et tensions : manque de logements disponibles, prix immobiliers les plus hauts de France, manque de services de santé et de services publics...

Des avancées sont constatées sur les transports en commun notamment le tram jusqu'à Ferney Voltaire qui est prévu normalement en 2027, le développement du Léman Express avec des parkings relais qui ne font pas toujours l'unanimité... La question de la voiture est prégnante notamment avec l'annonce de la Suisse de

réduire de manière unilatérale de 30% les véhicules sur le canton de Genève ce qui obligerait à créer des parkings relais en France.

Un projet de service express régional métropolitain (ligne TER dite « des Carpates » qui relierait la Suisse et le Pays de Gex) ou encore la phase 2 du Léman Express. La mobilité douce à Vélo est peu organisée.

Les relations avec la Suisse sont parfois tendues par exemple avec la fermeture de petits postes de douanes en Suisse sans concertation avec la France.

Au niveau des emplois, le pays de Gex se trouve dans une situation de pénurie de main d'œuvre, notamment à cause du niveau de vie très élevé, du fait de la proximité de Genève. Selon les élus et les riverains, le projet de FCC pourrait donc venir renforcer cette pénurie, voire rentrer en concurrence avec d'autres grands projets qui auront de gros besoins de main d'œuvre (ex : TELT ou EPR2 à Bugey).

Des transferts de technologies et des créations de start up par des ex salariés du CERN se sont développés sur le département mais restent peu connus.

Le département de la Haute-Savoie (en violet)

Ce département est rattaché à la France au second empire, en 1860, par « annexion », car repoussé par Genève quand la question de son rattachement à la Suisse s'est posée.

Selon les autorités locales, la Haute-Savoie a connu un développement en plusieurs phases, plus ou moins prospères avec par exemple : la crise des années 50 où nombre de hauts savoyards, très pauvres, sont partis à la capitale comme ramoneurs ou écaillers ; la crise due aux pollutions industrielles de la vallée de l'Arve ; la crise énergétique actuellement ou la fin du moteur thermique ; la crise en Allemagne...

La Haute-Savoie comprend des fleurons de l'industrie française (Dassault, Thalès, Evian, Tefal, Somfy...), des entreprises dans le tourisme et l'agroalimentaire (la Compagnie des Alpes, le groupe Richemont, Entremont...), et 69% des 635 entreprises de décolletage en France, sans compter les sous-traitants avec des innovations technologiques sur la soudure, les armes, la poudre métallique... 70% des entreprises sont implantées sur les 30 km de la vallée de l'Arve. Elles travaillent à 60% pour l'exportation.

Selon l'INSEE, la Haute-Savoie est le 3^{ème} département français en termes de niveau de vie par habitant après Paris et les Hauts de Seine avec un des plus bas taux de chômage. Elle possède une population active importante de 500 000 travailleurs sur les 866 490 habitants (2024), avec de nombreux transfrontaliers qui travaillent en Suisse et habitent en France (105 000 soit 20%). En outre, elle accueille entre 8 000 et 10 000 habitants nouveaux par an, du fait de la qualité de vie qu'elle offre.

Depuis la crise COVID, de nouveaux profils d'habitants se sont installés en Haute-Savoie : des propriétaires de résidences secondaires, à haut niveau d'études, qui sont particulièrement attentifs à la conservation de leur qualité de vie.

Ce fort dynamisme économique et démographique crée des tensions, notamment entre les hauts-savoyards travaillant en France et les transfrontaliers travaillant en

Suisse, avec un niveau de salaire environ 3 à 4 fois plus élevé. Cela crée de grandes inégalités d'accès aux besoins essentiels de la population, notamment l'accès au logement avec un prix du foncier très élevé. La Haute-Savoie connaît également des problèmes de congestion automobile avec une circulation et des bouchons qui sont légion, notamment dus aux nombreux déplacements pendulaires des transfrontaliers.

Du fait de ces problèmes, certains habitants s'opposent régulièrement à des projets de développement du territoire pour limiter ce qu'ils perçoivent comme une dégradation supplémentaire de leur cadre de vie. Ce fut le cas pour la ZAE de Brassilly, pour le vélodrome, mais également l'opposition à la construction d'un parc de logements sociaux sur Annecy.

Selon les personnes rencontrées en Haute-Savoie, la plupart des habitants ne connaissent pas bien le CERN contrairement aux habitants de l'Ain qui ont déjà un collisionneur sur leur territoire.

2.2.3 Une articulation à formaliser avec le canton de Genève

Les garants ont rencontré à plusieurs reprises des élus et services du canton de Genève et un représentant de la Confédération suisse, afin de présenter le rôle et les méthodes de la CNDP, et se mettre d'accord sur des principes de concertation coordonnées côtés France et Suisse.

Ces réunions ont permis d'aboutir à la formalisation de principes généraux d'articulation à mettre en place pour la suite de la démarche, et des questionnements qui restent à creuser :

- Un principe de cohérence et d'harmonisation de l'information et des dispositifs de concertation des deux côtés de la frontière, afin que le grand public, qu'il soit français ou suisse, ait les mêmes niveaux de connaissance sur le projet. Ce principe nécessite encore d'être décliné en termes de modalités opérationnelles, avec des questionnements qui restent à préciser.
- Un principe de mise en commun de la communication, avec la réalisation d'une plateforme numérique de participation commune entre les deux états qui pourrait être intéressante (modalités à définir).
- La CNDP, l'Etat français, le canton de Genève et la Confédération suisse pourront se coordonner dans les phases de préparation, d'animation et de restitution pour que les citoyens français et suisses puissent bénéficier des mêmes degrés d'information et de participation, selon des modalités à préciser.
- En France, le CERN saisira obligatoirement la CNDP, qui sera chargée de la préparation, l'animation et la restitution du futur débat public. Les modalités du processus en Suisse restent à préciser par les autorités.
- Ces principes s'inscrivent également dans le respect des spécificités institutionnelles et réglementaires propres à chaque pays.

2.3 Les réunions d'information de fin 2024

Dès septembre 2024, les garants ont recommandé au CERN d'informer le plus rapidement possible les riverains des campagnes de forages et sondages en cours, nécessaires pour mieux connaître la nature des sous-sols où le CERN envisage de faire passer le FCC. Ils ont également demandé au CERN de respecter une condition : présenter au public lors de ces réunions le calendrier la future saisine de la CNDP. Le cadrage de ces réunions d'information avec le CERN a été finalisé le 15 novembre, avec notamment l'engagement du CERN d'annoncer un calendrier pour le débat public.

Les préfetures et sous-préfetures ont été mobilisées par la préfecture de région le 20 novembre pour faciliter, en lien avec les communes et les garants, l'organisation de ces réunions d'information qui se sont tenues en décembre 2024 et dont les garants ont été les observateurs.

Le CERN a produit de l'information sur les études de sols sous forme de courriers aux Maires, d'affichage et de flyers pour les riverains. Il a également veillé à laisser les coordonnées d'un contact disponible pour répondre aux questions. Cela est venu s'ajouter à l'affichage réglementaire des autorisations préfectorales qu'il avait obtenu. Cependant plusieurs riverains affirment n'avoir eu aucune information.

A la demande des garants, le CERN a organisé ces réunions d'informations en trois séquences suivies à chaque fois d'un échange avec la salle :

- Présentation des campagnes de sondages et forages avec des zooms sur chaque site ;
- Présentation du CERN, de l'étude de faisabilité du FCC en cours et du calendrier envisagé, notamment pour la future étape de participation du public après la saisine par le CERN de la CNDP ;
- Présentation du rôle de la CNDP.

Liste des réunions d'information

Date	Commune	Horaire	Salle	Adresse	Nombre de participants
10 décembre 2024	POUGNY & CHALLEX (Ain)	18h30 (durée : 2h)	Salle Jean-Antoine Lépine	400 rue de la Mairie, Challex	60
11 décembre 2024	FERNEY VOLTAIRE & PREVESSIN (Ain)	18h30	Salle de la Bretonnière	650 route de Mategnin, Prévessin-Moëns	20
12 décembre 2024	NANGY & CONTAMINE-SUR-ARVE (Haute-Savoie)	19h	MJC Reignier	416 Rue des Écoles, Reignier-Ésery	90
13 décembre 2024	GROISY & CHARVONNEX (Haute-Savoie)	18h30	Salle communale de Charvonnex	671 route de l'Eglise, Charvonnex	130
16 décembre 2024	MARLIOZ, CERCIER, ALLONZIER-LA-CAILLE & CHOISY (Haute-Savoie)	19h	Salle des fêtes de Marlioz	40 Chemin de la Pérouse, Marlioz	+ de 200
17 décembre 2024	AMANCY, CORNIER, ARENTHON, SCIENTRIER, LA ROCHE-SUR-FORON & ETEAUX (Haute-Savoie)	18h30	Salle des Fêtes de Cornier	150 route de Chevrier, Cornier	200
19 décembre 2024	VULBENS, DINGY, SAVIGNY & MINZIER (Haute-Savoie)	19h	Centre ECLA Vulbens	20 Route de Faramaz, Vulbens	100

Afin d'informer au mieux les habitants dans des délais restreints et cibler précisément les riverains des communes concernées, le CERN a déployé un dispositif de communication conséquent :

- Affichage public dans l'ensemble des communes ciblées, avec la pose de 72 affiches dans ces communes ;
- Distribution de flyers dans les mairies et commerces de proximité ;
- Création et mise à disposition des mairies d'un kit de communication pour les réseaux sociaux ;
- Envoi d'une édition spéciale de la « lettre des territoires » aux abonnées,
- Communication via la presse locale (principalement écrite et radio).

D'un point de vue général, de nombreux participants ont exprimé leur incompréhension face à l'organisation de ces réunions d'information, jugée très tardive.

Ces réunions d'information publiques ont permis d'aborder les préoccupations concrètes des participants. Sur plus de 850 participants, 14 ont laissé une contribution écrite sur les cahiers d'expression disposés dans les salles des réunions.

De nombreuses questions ont été posées auxquelles le CERN a apporté des réponses factuelles, selon les éléments disponibles dans l'étude actuelle. Les phases de questions ont permis à toutes les parties prenantes favorables comme

défavorables de poser des questions. Selon l'avancée des études, des éléments complémentaires pourront être apportés sur le site de l'étude FCC du CERN.

Parmi ces questions, les thématiques récurrentes étaient les impacts locaux et les risques (des investigations de sous-sol, la sismicité, le chantier et la localisation et la construction des sites de surface) et le processus décisionnel et la concertation, qui suscitaient beaucoup d'interrogations chez les riverains. Les consommations en eau et électricité (ordres de grandeur de ces consommations et leurs origines) ont également fait l'objet de nombreuses remarques et questions, en particulier de la part de membres d'associations environnementales. Par ailleurs, le coût et le financement d'un éventuel projet ont suscités également des interrogations de la part d'un certain nombre d'habitants.

De façon plus ponctuelle, la question des synergies avec le territoire a pu aussi être abordée, notamment sur l'opportunité de mise en service d'une ligne de chemin de fer pour le transport des matériaux du FCC autant que pour les besoins de transport du fret et des personnes, ou encore sur la question de savoir ce que l'arrivée du CERN pourrait apporter à la population.

La plupart des maires se sont contentés d'un mot d'accueil républicain, se félicitant de la possibilité offerte de poser des questions au CERN et appelant à des échanges cordiaux, sans prendre position sur l'étude. Certains ont exprimé un soutien plus marqué au FCC, d'autres ont déploré un manque d'information des élus locaux et des habitants donnant ainsi l'impression que les décisions étaient déjà actées.

La presse locale a été informée de l'organisation des réunions d'information et ont relayé de manière factuelle les présentations faites des investigations de sous-sol et de l'étude de faisabilité. Ils ont mis régulièrement en avant le fait que le CERN était venu à la rencontre des habitants, et répondait aux nombreuses questions posées et aux interrogations du public.

3. Les recommandations formulées par les garants

Ces recommandations sont le fruit de l'écoute active des garants des différentes parties prenantes.

L'étude de contexte a permis, grâce à la réalisation d'un grand nombre d'entretiens, de mettre en lumière des enjeux en matière de gouvernance, d'information et de communication, de lien avec l'économie locale et la recherche, de lien avec les différentes parties prenantes et de perspectives de concertation. Ce travail, réalisé à « dire d'acteurs », ne recherche pas et ne prétend pas à l'objectivité, mais a pour objectif de formuler des recommandations en s'appuyant sur les perceptions et les représentations des acteurs concernés rencontrés. Il est important également de noter que les garants ont investigué uniquement sur le territoire français, la Suisse ne relevant pas de son périmètre d'intervention. Ces recommandations ne concernent donc que la partie française du FCC.

3.1 Sur la gouvernance et le pilotage du projet

Synthèse des entretiens de l'étude de contexte	Recommandations des garants
<p>Dans le cas de ce projet d'étude complexe du FCC, certaines parties prenantes interrogées ont une perception peu claire de l'organisation mise en place entre le CERN et les interlocuteurs de l'Etat.</p>	<p>Dans cette optique, les garants recommandent d'expliquer, voire de clarifier si nécessaire, à toutes les parties prenantes, le schéma d'organisation du suivi du projet au sein de l'Etat français à tous les échelons (national, régional, départemental et local).</p>
<p>Certaines personnes interrogées dans le cadre de l'étude de contexte ont questionné la capacité du CERN à endosser le rôle et les responsabilités d'un maître d'ouvrage, dans le cadre d'un futur débat public, qui risque de particulièrement le challenger.</p>	<p>Les garants recommandent au CERN de constituer une véritable équipe projet, et de recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage Projet de bon niveau. Les garants soulignent l'importance que cette équipe projet perdure dans la durée pour veiller à la continuité des relations externes et au continuum du projet.</p>
<p>Suite aux échanges avec les services de l'Etat et des collectivités plusieurs angles morts semblent exister à ce stade dans l'articulation entre les grandes orientations nationales, notamment en matière de recherche et d'énergie, et le projet FCC du CERN.</p>	<p>Les garants proposent que l'État assure un suivi du projet et des études, et veille à l'articulation entre le projet FCC et les grandes orientations nationales.</p>
<p>Le projet est global et transversal, aussi certains services territoriaux de l'État expriment le besoin d'être mieux informés, voire associés.</p>	<p>Les garants proposent d'informer et d'associer le plus largement possible les services territoriaux de l'État sous la coordination de la préfète de région, notamment aux prochaines phases d'analyse des études de faisabilité et de conception.</p>
<p>Pour certains acteurs rencontrés, le pilotage actuel de l'étude FCC semble parfois déconnecté des réalités du terrain, et des perceptions que peuvent en avoir les différents acteurs locaux.</p>	<p>Les garants recommandent de créer une instance d'appui-réflexion à la gouvernance qui intègre un panel d'acteurs locaux (collectivités territoriales, recherche, agriculture, entreprises et associations).</p>
<p>Les élus locaux sont en demande d'être associés et informés plus régulièrement des avancées de l'étude afin de mieux répondre aux demandes de leurs administrés. Ils souhaitent également adapter et anticiper leurs politiques publiques en fonction des prévisions d'emplois à créer et de croissance démographique en découlant (planification territoriale, urbanisme réglementaire, mobilité, logements, équipements publics, espaces naturels).</p>	<p>Les garants recommandent de renforcer le dialogue avec les élus locaux, avec la création d'un comité de suivi avec les deux départements concernés, qui se réunirait plusieurs fois par an pour informer les élus locaux. Ce comité permettrait un dialogue sur le suivi du projet et d'envisager l'articulation avec les diverses procédures réglementaires en cours ou en projet jusqu'à étudier des formes de compensation.</p>

3.2 Sur l'implication des territoires impactés

3.2.1 La mise en place d'un plan d'action territorial

Synthèse des entretiens de l'étude de contexte	Recommandations des garants
<p>Beaucoup d'acteurs rencontrés lors de l'étude de contexte ont fait remonter un besoin d'informations régulières face aux fausses informations qui circulent dans la population, et notamment sur le calendrier du projet (horizon très long terme).</p> <p>Actuellement, des riverains, en manque d'information, sollicitent les associations opposées au projet pour venir animer localement des réunions d'information sur les impacts du projet, en s'appuyant sur les connaissances mis à la disposition du public par le CERN.</p>	<p>Du fait du choix du CERN, présenté lors des réunions d'information d'engager une saisine de la CNDP que fin 2025, les garants proposent que le CERN mette en place un plan d'action territorial (PAT). Le PAT est excellent outil pour instaurer un dialogue territorial afin de préparer un futur débat public.</p> <p>La démarche d'échanges des réunions d'information devra être poursuivie jusqu'au débat public, afin de maintenir le dialogue avec toutes les parties prenantes.</p> <p>L'État pourra appuyer le CERN dans le pilotage et l'élaboration du PAT, avec une coordination régionale qui pourrait se réunir chaque semestre. L'animation pourrait alors être organisée à l'échelon des 4 sous-préfecture d'arrondissement (1 dans l'Ain, 3 en Haute-Savoie), éventuellement sur 5 sous-groupes de communes pour tenir compte de l'étendue du projet sur l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois (échelon des premières réunions d'information).</p>
<p>Plusieurs associations locales sont ouvertes à la discussion avec le CERN pour envisager des pistes d'actions concrètes pour améliorer le projet et diminuer les impacts.</p>	<p>Les garants proposent, comme déclinaison du PAT, de travailler avec les associations qui en ont exprimé le souhait : par exemple, l'association APICY (01) sur les mobilités actives, le Pacte pour la Transition écologique (74) sur les possibilités de réductions des empreintes carbone, etc.</p>
<p>Des riverains ont expliqué vivre à côté du CERN sans en connaître les règles et contraintes de fonctionnement, au sens large du terme, et sans être impliqués dans des formes d'association à ce fonctionnement, quand il les concerne directement, ni en tirer éventuellement des bénéfices d'ordre matériel ou symbolique.</p> <p>En outre, certains acteurs rencontrés ont fait part de leur sentiment que le CERN n'est pas suffisamment ancré territorialement, et que cela nuit à sa capacité à former des consensus locaux</p>	<p>Les garants recommandent au CERN une autre déclinaison du PAT : associer plus régulièrement les différentes parties prenantes (riverains, monde économique, associations, jeunes, élus...) dans le cadre d'un dispositif d'ancrage territorial à définir.</p> <p>L'objectif serait d'animer des échanges pour faire monter en compétences les citoyens qui le souhaitent, de favoriser la connaissance mutuelle entre ces divers acteurs souvent interdépendants, de faire le lien entre le CERN et sa recherche fondamentale et l'attractivité du territoire, et d'impliquer les riverains et usagers qui le</p>

et à familiariser le public à un projet complexe.	souhaitent dans certaines réflexions structurantes.
Un sujet ressort particulièrement de l'étude de contexte, celui des nuisances liées aux travaux, avec une demande des acteurs d'être associé étroitement à la recherche de solutions faisables, de réduction de ces nuisances.	<p>Les garants proposent que le CERN commence à travailler avec les riverains et associations sur toutes les possibilités de réduction des nuisances liés aux travaux, avant le futur débat public plus structuré.</p> <p>Les garants suggèrent au CERN d'organiser des visites régulières des installations actuelles du CERN et notamment le centre d'information du public de Meyrins.</p>

3.2.2 L'information préalable au futur débat public

Synthèse des entretiens de l'étude de contexte	Recommandations des garants
<p>Les échanges informels sur le FCC sont nombreux dans la population, que cela soit sur les réseaux sociaux ou dans les lieux traditionnels de sociabilité. Ces discussions sont principalement alimentées par des informations parfois datées ou par des fausses informations.</p> <p>En outre, l'information diffusée par le CERN est parfois perçue comme très promotionnelle et insuffisamment transparente, notamment par les associations : certains ont le sentiment que les impacts sont minimisés dans les présentations du CERN. Cela crée une perte de confiance dans la fiabilité et sincérité du CERN. Plusieurs acteurs ont insisté sur le besoin d'avoir une information publique fiable, indépendante et transparente sur le FCC.</p>	<p>Les garants recommandent au CERN de poursuivre jusqu'au débat organisé par la CNDP, le travail d'information des publics, dans la continuité des réunions d'informations de décembre 2024, en diversifiant les canaux, et en intensifiant les actions, avec une information transparente et non promotionnelle afin de renforcer la confiance des publics dans le CERN, notamment à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de réunions d'informations régulières (selon le même format que celles de décembre 2024) avec un délai de prévenance suffisant. La parole pourrait être donnée à des experts indépendants ou des représentants d'établissements ou de services publics, dans le respect du rôle et des compétences de chacun, pour apporter des éclairages ou des analyses sur des questions précises en lien avec le FCC et ses impacts potentiels. • La publication d'informations régulières avec des témoignages non promotionnels d'experts indépendants, voire de voix dissonantes au sein de la communauté scientifique, avec également une diffusion multi-canaux : journaux locaux, bulletins municipaux, internet, réseaux sociaux...
<p>Certains élus locaux ont parfois le sentiment d'être démunis, seuls et en porte-à-faux face aux contestations locales sur le FCC. Ils ne se sentent pas suffisamment outillés pour argumenter</p>	<p>Les garants recommandent de renforcer l'appui aux élus locaux dans l'information sur le projet et la préparation du futur débat, afin de consolider leur rôle de relais</p>

<p>ni en faveur ou en défaveur du projet (son bien-fondé, ses bénéfices, ses impacts, ses compensations...), ni en faveur du futur débat public.</p> <p>Les garants ont d'ailleurs été surpris de constater que l'idée, répandue chez le grand public, selon laquelle « le projet est déjà ficelé », est également présente chez certains élus locaux, qui ont le sentiment que la concertation arrive trop en retard par rapport au projet.</p>	<p>essentiel avec la population locale, notamment à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de visites du CERN pour les élus. • L'animation ponctuelle de temps d'échanges entre les élus de l'Ain et de la Haute-Savoie. • La mise à disposition des élus locaux de kits d'information pour les aider à expliquer le CERN et ses missions • L'organisation de réunions d'information sur l'étude FCC en 2025 à la demande des élus.
<p>Plusieurs personnes ont souligné le fait que le LHC (et avant lui le LEP) est installé depuis longtemps dans le pays de Gex. Selon eux, le CERN fait maintenant partie de la culture locale, et est pleinement intégré dans le fonctionnement du territoire de l'Ain. Certains mentionnent toutefois également des impacts négatifs sur l'environnement, avec une méconnaissance des effets sur les territoires de proximité.</p>	<p>Les garants recommandent de formaliser un retour d'expérience de la présence du LHC sur le Pays de Gex en identifiant de manière objective les effets positifs et négatifs et d'en analyser les causes et les conséquences. Ce travail permettra d'objectiver, dans le cadre du futur débat public les impacts réels d'une implantation de ce type au niveau local.</p>
<p>Plusieurs acteurs rencontrés ont insisté sur l'importance d'être associé tout au long du projet, qu'il y ait une régularité et une continuité de l'information transmise par le CERN.</p>	<p>Les garants invitent le CERN à communiquer et à transmettre régulièrement les avancées de ses travaux à tous les publics, contributeurs et acteurs de la concertation, aux élus des territoires concernés, à la presse régionale et spécialisée, aux autorités compétentes amenées à intervenir sur la suite de la procédure et dans la décision (services de l'État, autorité environnementale, commissaire enquêteur, commission européenne, autres Etats concernés etc.).</p>

3.3 Sur l'économie locale et la recherche

Certaines recommandations concernant l'économie locale et la recherche ont une portée à moyen / long terme. Elles reflètent les demandes de visibilité et d'anticipation exprimées par les acteurs économiques et de la recherche lors de l'étude de contexte. Elles devront toutefois n'être approfondies qu'après le futur débat public, dans l'hypothèse où le Conseil du CERN déciderait d'acter la mise en œuvre du projet.

Synthèse des entretiens de l'étude de contexte	Recommandations des garants
<p>Selon certains acteurs économiques et de la recherche, il y a actuellement peu de création d'entreprises issus des recherches du CERN, au-delà d'un cercle restreint d'anciens collaborateurs du CERN, notamment par le transfert de technologie.</p> <p>Face à ce constat, plusieurs acteurs ont insisté sur l'importance, dans le cadre du projet FCC, de ne pas reproduire ces erreurs, et de mobiliser le monde de la recherche pour accompagner et susciter l'innovation entrepreneuriale sur les territoires. Cette perspective pourrait d'ailleurs être, selon eux, un levier important d'appropriation du projet par les habitants.</p>	<p>Les garants recommandent de renforcer les liens entre le monde de la recherche et l'innovation entrepreneuriale, à travers notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création d'une antenne locale du CERN proche du LAPP à Annecy avec un programme d'innovations qui associe acteurs scientifiques et industriels à l'échelle régionale. • Le développement des relations avec les incubateurs existants (par exemple, INNOGEX) et de permettre le développement de nouveaux. • L'accompagnement de la transformation de la recherche en physique sur l'innovation en axant sur la recherche FCC et les possibilités d'application dans l'industrie locale (par exemple, avec des start-up portées par d'anciens chercheurs du CERN) • Le renforcement de la diffusion de la connaissance issue de la recherche fondamentale du CERN en s'appuyant sur des relais locaux et l'organisation de conférences auprès des étudiants et de professionnels. • L'organisation d'un forum international pour parler perspectives économiques du FCC avec les entreprises locales.
<p>Les entreprises, pour la plupart, ne connaissent pas le fonctionnement du CERN, et ses marchés leur semblent réservés à ceux qui ont déjà un lien avec le CERN.</p> <p>Ce constat est encore plus prégnant en Haute-Savoie, où les liens sont très ténus entre le monde économique et le CERN.</p> <p>Le monde économique est toutefois demandeur, dans le cadre du projet FCC, d'être mieux informé et associé. Les entreprises y voient, pour certaines, de réelles opportunités économiques.</p>	<p>Les garants recommandent au CERN de renforcer auprès du monde économique l'information sur son fonctionnement, et de créer de passerelles pour faciliter la coopération, notamment à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'information sur les modalités de passation des marchés du CERN via les coordinations économiques : syndicats professionnels UNICEM, SNDEC, CCI, MEDEF, Rotary sur les 2 départements concernés voire au niveau régional. • Une démarche d'appui à la qualification technique des TPE PME pour la passation des marchés, conçue en lien avec l'Agence Régionale de Développement ou des agences départementales ou plus locales ou les CCI.
<p>Le monde économique a fait part d'un besoin de visibilité sur les secteurs professionnels et les technologies qui pourraient être en tension demain dans</p>	<p>Les garants proposent de travailler avec les différentes fédérations professionnelles pour</p>

<p>le cadre du FCC, notamment pour anticiper la formation de la main d'œuvre.</p>	<p>identifier les futurs secteurs en tension, et anticiper la formation professionnelle.</p> <p>Un travail spécifique pourrait être mené avec les fédérations du bâtiment qui se sont déjà déclarées volontaires pour identifier les possibilités de réduction des Gaz à Effet de Serre et ainsi préparer les futurs cahiers des charges des appels d'offre du chantier potentiel.</p>
<p>Actuellement, le monde académique locale, le monde scientifique et les entreprises constatent que les liens entre les universités locales et le CERN sont faibles, notamment du fait que les universités ne sont pas suffisamment impliquées dans la recherche en physique fondamentale. Les chercheurs qui travaillent au CERN ne sont donc pour la plupart pas issus d'écoles ou d'universités locales.</p>	<p>Les garants suggèrent d'organiser un partenariat sur le temps long avec la région académique d'Auvergne Rhône Alpes afin de renforcer les liens, à travers notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de visites du CERN pour les étudiants (prises en charge par le CERN). • L'intervention des chercheurs dans les forums étudiants pour parler de leurs métiers. • L'organisation de temps d'échanges pour recueillir les suggestions des jeunes sur la recherche fondamentale et le CERN (par exemple à l'occasion de l'accueil de jeunes de 3^{ème} pour les « 3 jours pédagogiques »)... • La sensibilisation des jeunes (collégiens et lycéens) aux métiers scientifiques lors de forums. • L'étude de l'opportunité de créer une école centrale à Annecy avec une spécificité sur la science fondamentale et expérimentale, en s'appuyant notamment sur les classes préparatoires des Lycées.
<p>Le monde agricole a fait part de son inquiétude concernant l'arrivée du projet de FCC et souhaite faire valoir ses arguments (surface agricole, préservation des cultures, démarches de qualité...).</p>	<p>Les garants recommandent de travailler avec les organisations professionnelles agricoles sur le projet d'étude, le tracé, les sites de surface pour qualifier les risques, et les impacts positifs et négatifs et ainsi bien comprendre leurs attentes.</p>

3.4 Sur l'exemplarité en matière d'environnement

Synthèse des entretiens de l'étude de contexte	Recommandations des garants
<p>Le travail du CERN d'étude des impacts sur la biodiversité dans le cadre du FCC est jugé comme étant fait sérieusement par les associations environnementales, mais les mesures d'évitement et de réductions semblent au final pas suffisamment ambitieuses, notamment face au devoir d'exemplarité du CERN.</p> <p>Une importante communauté scientifique et universitaire travaille, d'ores et déjà, sur les impacts écologiques de la gestion des sites. Le CERN pourrait partager ces expériences avec la communauté.</p>	<p>Les garants invitent le CERN à associer la communauté scientifique et universitaire, les organismes publics et les associations en charge de la protection de l'environnement au travail de préparation ou d'accompagnement de l'évaluation environnementale et à toutes les études environnementales annoncées lors des réunions d'information et en vue des enquêtes publiques.</p> <p>Les garants souhaitent que l'état initial de l'environnement, réalisé sur une année calendaire, soit partagé avec les parties prenantes.</p>
<p>Plusieurs acteurs rencontrés pendant l'étude de contexte soulignent le fait que le CERN devrait se mobiliser et être exemplaire sur les enjeux du changement climatique, en étant par exemple moteur sur de nouvelles technologies aidant à la transition écologique.</p> <p>Des riverains sont soucieux de la cohérence du projet FCC avec les orientations locales (PCAET) et nationales concernant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.</p>	<p>Les garants recommandent au CERN de renforcer leurs actions de lutte contre le changement climatique, dans une logique d'exemplarité et de transfert aux territoires, notamment à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le partage et la coopération avec les acteurs locaux sur les solutions envisagées pour réduire le bilan carbone du projet FCC. • L'animation d'une réflexion collective avec les acteurs locaux sur les leviers d'adaptation au changement climatique en lien avec le FCC (dans la continuité avec les compensations envisagées par exemple en matière de réseaux de chaleur).
<p>Les consommations d'énergie et d'eau, suscitent de fortes inquiétudes de la part des riverains</p>	<p>Les garants recommandent d'apporter des réponses factuelles sur les consommations d'eau et d'énergie et leurs impacts.</p>
<p>Plusieurs questionnements ont été soulevés lors de l'étude de contexte sur l'absence de lien entre le CERN et le GIEC.</p>	<p>Les garants recommandent au CERN de se rapprocher du GIEC pour réfléchir à des articulations possibles avec le projet FCC, notamment en vue du futur débat public.</p>

3.5 Sur la préparation du futur débat public

Synthèse des entretiens de l'étude de contexte	Recommandations des garants
<p>L'étude FCC est perçue par les publics comme étant déjà finalisée, sans marge de manœuvre permettant d'ouvrir des espaces de concertation utiles et sincères, comme cela est d'ailleurs précisé dans le code de l'environnement :</p> <p><i>« La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet [...], des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. »</i></p>	<p>Les garants recommandent, dans la perspective de la préparation du futur débat public, que le CERN étudie dès que possible des solutions alternatives au projet et leur faisabilité, et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'étude objective de l'absence de mise en œuvre du FCC, avec une analyse multicritère des avantages et inconvénients d'une telle option. Les résultats de ce travail permettront de débattre de l'opportunité du projet avec le grand public grâce à une analyse de la balance bénéfices-risques. Cette étude devra donc être irréprochable dans la méthodologie mise en œuvre. • La synthèse et la mise en forme, de manière objective et accessible à tous, de la connaissance et des réflexions qui ont mené à l'étude d'un tracé unique, dans la continuité du travail de présentation effectué pour les réunions d'information de décembre 2024. • La synthèse et la mise en forme, de manière objective, claire et facile à comprendre, des différentes alternatives au projet qui sont abordés dans le cadre du débat au sein de la communauté scientifique de manière à créer des passerelles entre les physiciens et les citoyens. • L'étude objective de plusieurs options de localisation, d'aménagement et d'animation des sites de surface pour chaque site envisagé, afin d'ouvrir des marges de concertation en vue du futur débat public.
<p>Le programme de travaux annoncé par le CERN lors des réunions d'information a suscité des interrogations des parties prenantes interrogées quant à ses priorités, ses chiffrages, un risque de déséquilibre entre les investissements consacrés aux différentes missions et quant à ses impacts environnementaux.</p>	<p>Les garants invitent le maître d'ouvrage, lors de la rédaction du dossier de saisine de la CNDP et du dossier de concertation du futur débat public, à intégrer dans le projet les enseignements qu'il aura tirés des avis des parties prenantes et des premières recommandations suggérées.</p>
<p>La question des impacts du projet et de la maîtrise ou la réduction des nuisances est récurrente et prédominante dans</p>	<p>Les garants recommandent que le CERN continue à étudier objectivement d'ici le débat les impacts du projet, de manière à</p>

<p>l'étude de contexte. Ces sujets seront donc particulièrement sensibles et prégnants lors du futur débat, et la qualité des connaissances apportées dessus sera primordiale à la réussite des échanges.</p>	<p>alimenter le dossier de concertation sur ces sujets, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'impact sur la biodiversité. • Le transport et le traitement des déblais. • L'impact sur l'eau souterraine. • L'utilisation de terres agricoles. • L'impact sur les mobilités. • Le bilan carbone du projet. • Les nuisances sonores pour les riverains. <p>Les garants insistent sur l'importance de la construction d'une connaissance transparente et complète sur ces sujets, en s'appuyant sur des expertises transparentes, notamment avec les services déconcentrés de l'Etat.</p>
<p>Plusieurs associations ont fait état d'une perte de confiance dans la fiabilité des informations transmises par le CERN. Un épisode est revenu à plusieurs reprises dans les entretiens : celui des équipes du CERN qui mentionnent dans leurs conférences internationales que l'étude FCC a été faite en collaboration avec les acteurs locaux, ce qui est, selon eux, faux, et renvoie à des différences fortes de perceptions des réalités locales.</p>	<p>Les garants appellent le CERN à maintenir une grande transparence et mettre en place une communication soutenue, dans la presse, dans les journaux municipaux, départementaux et de maintenir une newsletter trimestrielle voire mensuelle pour informer de l'évolution des études et des avancées jusqu'au début du futur débat public qui prendra le relais de cette communication.</p>
<p>Beaucoup de questionnements ont été soulevés par les acteurs rencontrés lors de l'étude de contexte – sur le projet, sur le CERN, sur la concertation – qui appellent des réponses étayées par le CERN.</p>	<p>Les garants recommandent de constituer une base argumentaire, à partir de toutes les questions soulevées lors de l'étude de contexte (cf. partie 4 de ce document), des réunions d'information publiques et des articles de presse. Cette base argumentaire devra s'appuyer sur un travail collectif interservices au sein du CERN, et, pour les questions stratégiques, d'être partagés et validés par la Direction générale. L'ensemble des réponses apportées permettra d'alimenter le futur dossier de concertation du débat public.</p>
<p>Plusieurs acteurs rencontrés ont mis en avant le fort investissement de l'équipe projet mobilisée sur l'étude FCC pour mener à bien cette première étape. Néanmoins, ils se questionnent sur la capacité de cette équipe à assurer seul le passage à l'étape projet dès 2025.</p>	<p>Les garants proposent de mettre en place un groupe de travail interservices de salariés volontaires du CERN pour travailler sur les sujets qui les concernent et les concerneront, par exemple sur les mobilités douces, l'animation locale (ex : passeport Big bang).</p>
<p>Certains acteurs rencontrés considèrent que la préparation du futur débat public sera conséquente, notamment du fait de la complexité du projet, et de son horizon</p>	<p>Les garants considèrent qu'il y a un enjeu de vulgarisation de l'étude et du projet FCC pour permettre la compréhension du projet de tous les publics (dossier de concertation</p>

<p>très long terme. Cela va nécessiter une montée en puissance au sein de l'ensemble du CERN sur les enjeux de vulgarisation et de pédagogie.</p>	<p>pédagogique, décliner des outils d'information efficaces).</p> <p>Les garants recommandent de mobiliser toutes les équipes du CERN pour contribuer à l'ensemble des documents à destination du public.</p>
<p>Certains acteurs rencontrés ont insisté sur l'importance de décliner les modalités de concertation de façon différenciée selon les différents périmètres identifiés : aux niveaux local (sites de surface) et régional (tracé du FCC, mobilité, équipements).</p>	<p>Pour créer des conditions favorables au débat public autour de la mise en œuvre de ce projet de grande ampleur, les garants recommandent plusieurs niveaux de périmètres de la concertation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un périmètre local (impacts directs potentiels) centré sur la proposition du porteur de projet des différents sites de surface. • Un périmètre régional, centré sur les impacts au niveau du bassin de vie, situé dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, en intégrant également le Canton de Genève. • Un périmètre national, centré sur les choix stratégiques en matière de recherche et d'énergie.

→ **Les garants recommandent enfin d'effectuer le plus rapidement possible la saisine de la CNDP et de poursuivre jusque-là leur mission de conseil afin de favoriser la continuité de leur intervention jusqu'à l'organisation du futur débat public.**

4. Les questionnements soulevés par les publics

Les garants ont regroupé ci-après une synthèse de l'ensemble des questions et demandes d'information recueillie lors de l'étude de contexte.

Afin de préparer le futur débat public et bien garantir l'information du public, les garants recommandent au CERN de répondre à l'ensemble de ces questions en sollicitant si nécessaire les acteurs et services concernés du CERN :

Sur le CERN :

- Quelles actions de sensibilisation du CERN ont été entreprises dans les 2 départements concernés ?
- Quels sont les apports du LHC de 27 km ? Quels résultats réels ?
- Quelles sont les activités du LHC et des autres accélérateurs ?
- Quel est le lien entre le LHC et le FCC ?
- Quels usages sont-ils fait des données ?
- Quels sont les enjeux de la recherche fondamentale ?

- Qu'est-ce que la recherche fondamentale a changé dans notre quotidien ? (demande d'exemples concrets dans la médical ou l'informatique)
- Quelles collaborations existent avec d'autres laboratoires en France ?
- Quelles actions sont envisagées avec d'autres laboratoires en France ?
- Quelles collaborations existent avec le CNRS ?
- Quelles actions sont envisagées avec le LAPP à Annecy ?
- Quelles sont les collaborations avec le GIEC ?

Sur l'opportunité du projet

- Ce projet ne rentre-t-il pas en contradiction avec les orientations nationales d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ?
- Risque-t-il de grever le budget du CNRS ? La recherche en physique fondamentale risque-t-elle de se faire au détriment de la recherche en général ?
- Pourquoi n'installons-nous pas le FCC ailleurs, dans un territoire moins densément peuplé ?
- Pourquoi ne pas laisser les Chinois faire leur projet de circulaire ?
- La raison d'être du FCC n'est-elle pas une logique institutionnelle de survie du CERN, au-delà des objectifs et enjeux scientifiques ?
- Y a-t-il une véritable utilité à réaliser cet ouvrage : l'utilisation d'une modélisation numérique ne permet-elle pas de se dispenser de la phase d'expérimentation réelle, notamment au vu du rapport cout / impact / utilité ?
- Pourquoi la Suisse n'accueille-t-elle qu'1/8^{ème} du projet ?
- Des circulaires de plus en plus grands sont-ils l'unique solution ?
- Faut-il une recherche fondamentale en physique ?
- Quel est le sens de la recherche fondamentale, alors que la société va connaître des changements climatiques radicaux ?
- Ne faut-il pas flécher en priorité les ressources financières et cognitives du CERN sur la lutte contre l'urgence climatique et la protection de l'environnement ?

Sur le projet lui-même :

- Quelle serait la taille du tunnel ?
- A quelle profondeur serait-il enterré ?
- Quel serait la taille des « cavernes » construites à 200 mètres de profondeur ?
- Quel serait le cout de construction ?
- Quel serait le cout d'exploitation ?
- Quel est le bilan carbone : de la construction jusqu'à l'exploitation ?
- Quelles seraient les surfaces utilisées (pour chaque point de sortie et globalement ?) et le lien avec la loi Zéro artificialisation Nette ?
- Où en est l'étude d'impact du projet ? quand sera-t-elle portée à connaissance ?
- Quels seraient les impacts sur la biodiversité ?
- Est-il compatible avec les documents d'urbanisme ? SCOT, PPA, projet de ZAP...

- Est-ce que le projet prend en compte le changement climatique ? De quelle manière ?
- Combien de terres agricoles seraient concernées ?
- Quels seraient les impacts du projet sur l'économie agricole (AOP, etc.) ?
- Quelles collaborations envisagées avec le monde agricole ?
- Quels sont les risques de perforation du sous-sol par les tunneliers ? quelles sont les mesures de précaution envisagées ?
- Comment le tunnel pourrait-il résister à la sismicité ?
- Quelle surveillance du chantier : stations de mesures contrôlées par qui ? qui va exploiter les résultats ?
- Y aurait-il des indemnités pour les propriétaires qui pourraient être expropriés de leur sous-sol ?
- Y a-t-il un risque d'épizootie chez les élevages du fait des déplacements de la faune sauvage engendrés par les travaux ?
- Comment le projet est-il financé ?
- Quels seraient les impacts en matière de radiation sur la population locale ?
- Le projet exposerait-il la population à des risques et des dangers spécifiques (sanitaires, risque d'explosion...) ?
- Quel est le calendrier du projet ?
- Quel est le processus décisionnel du CERN ?

Les retombées du projet :

- Combien d'emplois seraient créés ? Quels types d'emplois ?
- Quels seraient les conséquences de ces créations d'emplois sur le marché du logement, sur les déplacements, sur l'offre de services... ?
- Quelles sont les règles d'achat du CERN ? le FCC serait-il soumis aux marchés publics ?
- Quels liens avec les fournisseurs ? quels seraient les engagements du CERN en termes de marchés locaux ? petits et gros ?
- Quels seraient les besoins en fournisseurs pour la construction (connectique, usinage, traitement de surface, outillages...) ?
- Quels seraient les fournisseurs pour l'exploitation et la maintenance ?
- Quels métiers et emplois sont envisagés ?
- Quels liens sont engagés avec les établissements d'enseignements ?
- Sur quels sites seraient localisés les emplois ? selon quels critères ?
- Comment seraient associées les zones d'activités à proximité des sites de surface ?
- Quels sont les accueils envisagés des salariés du chantier ?
- Quels sont les accueils envisagés des salariés du CERN pendant l'exploitation ?
- Quels sont les liens ou partenariats envisagés avec les lycées ?
- Quels sont les liens envisagés avec les universités et grandes écoles ?
- Quelles actions concrètes et partenariats pourraient être envisagés avec le monde de la recherche ? Par exemple, l'installation d'un laboratoire au CNRS LAPP à Annecy ?

- Quels seraient les relais du CERN dans chaque département ? Par exemple, un réseau d'ambassadeurs ex-salariés du CERN ou autres acteurs du milieu scientifique ?
- Pourrait-il y avoir une antenne du CERN en Haute-Savoie (par exemple : Annecy, Annemasse), voire dans l'Ain (Bourg en Bresse) ?
- Quels partenariats ont été instaurés en amont (associations, monde agricole...) ?
- Quels seraient les bénéfices pour la population ?

Sur l'excavation :

- Comment les terres seraient excavées ?
- Comment les terres seraient transportées ?
- Quelle serait l'importance des terres excavées : volume, qualité, sortes de terres ?
- Quelles seraient les roches ou matériaux excavés ?
- Quels seraient les nuisances de l'excavation : poussières engendrées par le transport, nuisances sonores, vibrations, passage des camions... ?
- Quels impacts sur la qualité de l'air (poussières) ?
- Quel recyclage, réemploi pourrait-il être fait des terres ? quelles études sont conduites sur quel territoire et avec quels acteurs ?
- Où en sont les expérimentations pour les rendre « utiles » à d'autres usages, agricoles... ?
- Que fait la Suisse de ses terres excavées ?
- Quelle serait l'impact du projet sur les sous-sols ?
- Quid de la faille du Vuache (endroit le plus sismique de France) ?

Sur la gestion de l'eau :

- Quel serait le volume d'eau nécessaire à la construction du FCC ?
- Quels seraient les besoins d'eau nécessaire au fonctionnement du FCC ?
- Quels seraient les rejets potentiels ?
- Quels sont les engagements sur la qualité de l'eau autour des sites de surface et le long du tunnel ?
- Est-ce que les nappes phréatiques seraient touchées ?
- Quels seraient les impacts sur l'alimentation en eau potable souterraine ?
- Quels seraient les impacts en termes de température de l'eau ?
- Est-ce que cela risque d'impacter le réchauffement de l'eau du Rhône ?
- Est-ce que les prévisions de diminution de la ressource en eau d'ici 30 ans (avec la fonte des glaces) lorsque le projet sera rentré en phase exploitation, sont prises en compte ?
- Est-ce que les risques spécifiques sur la vallée de l'Arve sont pris en compte : présence de failles géologiques, de nappes d'accompagnement et de débordements réguliers de la rivière ?

Sur l'énergie :

- Quel serait les besoins réels en énergie ?
- Quelles sont les sources d'énergie prévues ?
- Quel serait l'impact du projet sur la disponibilité de l'énergie décarbonée ?
- Est-ce que l'EPR2 de Bugey est construit pour alimenter le FCC ?
- A combien est évalué la chaleur produite par le FCC ? et pour quels usages ?
- Quels seraient les besoins en matière de lignes à haute tension à créer ?
- L'exploitation d'énergies renouvelables pour alimenter le projet, ne risque-t-elle pas de se substituer aux usages prioritaires pour la transition énergétique ?
- Une consommation électrique très importante ne risque-t-elle pas de démobiliser la société civile sur les efforts de sobriété énergétique à faire ?
- Quel est le bilan carbone du projet ? Quelle utilisation des gaz fluorés, très impactant sur l'effet de serre ?

Sur le futur débat public :

- Y aura-t-il de réelles marges de concertation ? Le projet n'est-il pas déjà décidé ?
- Comment seront prises en compte les contributions du public ? Quelle sera l'utilité de la concertation ?

ANNEXES
Lettre de désignation des garants

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

Décision n° 2023 / 109 / CERN / 1 du 3 juillet 2024 relative au projet FCC de futur collisionneur circulaire d'accélérateur de particules du CERN (74)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants ;
Vu le courrier du 2 juillet 2024 et le dossier annexé de Mme Fabiola GIANOTTI, représentant le CERN, sollicitant une mission de conseil afin de préparer la saisine à venir sur le projet FCC de futur collisionneur circulaire d'accélérateur de particules du CERN et d'accompagner les premières démarches d'information du public menées par le maître d'ouvrage ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1er

Mme Brigitte FARGEVIELLE et M. Jonas FROSSARD sont désignés pour assurer une mission de conseil relative à la préparation de la saisine à venir sur le projet FCC d'accélérateur de particules du CERN et à l'accompagnement des premières démarches d'information du public menées par le maître d'ouvrage.

Article 2

A l'issue de leur mission, Mme Brigitte FARGEVIELLE et M. Jonas FROSSARD, produiront un bilan de leur mission relative à la préparation de la saisine à venir sur le projet d'accélérateur de particules du CERN et à l'accompagnement des premières démarches d'information du public menées par le maître d'ouvrage.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 juillet 2024



Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti
Date : 2024.07.03 16:30:58
+02'00'

Le président
M. Papinutti

Tableau de synthèse

Recommandation	Portage	Echéance
Expliquer à toutes les parties prenantes le schéma d'organisation du suivi du projet au sein de l'Etat français à tous les échelons	Etat	Court terme
Constituer une véritable équipe projet, avec un AMO Projet	CERN	Court terme
Veiller à l'articulation entre le projet et les grandes orientations nationales par le comité interministériel	Etat	Moyen terme
Associer les services déconcentrés de l'Etat à l'élaboration et l'interprétation des études initiales et complémentaires du CERN	CERN + Etat	Court terme
Créer une instance d'appui-réflexion à la gouvernance avec un panel d'acteurs locaux	CERN	Moyen terme
Créer un comité de suivi par département ou interdépartemental pour informer et dialoguer avec les élus locaux	CERN + Etat	Court terme
Mettre en place un plan d'action territorial (PAT) pour poursuivre le dialogue, sur toute l'année 2025 et travailler à la réduction des impacts, risques et les nuisances.	CERN + Etat	Court terme
Déclinaison du PAT : travailler avec les associations qui en ont exprimé le souhait sur des sujets spécifiques	CERN	Court terme
Déclinaison du PAT : associer plus régulièrement les différentes parties prenantes dans le cadre d'un dispositif d'ancrage territorial à définir	CERN	Court terme
Déclinaison du PAT : mette en place des groupes de travail avec les riverains et associations pour travailler sur la réduction des nuisances liés au travaux	CERN	Court terme
Poursuivre jusqu'au débat public l'information des publics en diversifiant les canaux, et en intensifiant les actions avec une information transparente et non promotionnelle	CERN + Etat	Moyen terme
Renforcer la prise en charge et l'appui aux élus locaux dans l'information sur le projet : visite du CERN, kit d'information, échanges interdépartementaux	CERN + Etat	Court terme
Formaliser un retour d'expérience de la présence du LHC sur le Pays de Gex en identifiant de manière objective les effets positifs et négatifs	CERN	Court terme
Communiquer et transmettre régulièrement les avancées de ses études et du projet de manière pédagogique	CERN	Court terme
Renforcer les liens entre le monde de la recherche et l'innovation entrepreneuriale : création d'une antenne locale du CERN, développement des incubateurs,	CERN + Etat	Long terme

diffusion de la connaissance et des applications industrielles, organisation d'un forum international		
Renforcer l'information auprès du monde économique pour faciliter la coopération (ex règles de passation des marchés)	CERN	Moyen terme
Identifier les futurs secteurs à tension pour anticiper la formation professionnelle, en lien avec les fédérations professionnelles	CERN	Moyen terme
Renforcer les liens avec la région académique d'Auvergne Rhône Alpes : visite du CERN, intervention dans les forums étudiants, création d'une école centrale locale, sensibilisation des jeunes...	CERN + Etat	Long terme
Travailler plus étroitement avec le monde agricole sur le projet d'étude pour bien comprendre ses attentes (impacts positifs et négatifs)	CERN	Court terme
Associer la communauté scientifique et universitaire, les organismes publics et les associations en charge de la protection de l'environnement au travail de préparation et d'accompagnement de l'évaluation environnementale	CERN	Moyen terme
Partager l'état initial de l'environnement réalisé sur une année calendaire avec les parties prenantes.	CERN	Court terme
Renforcer leurs actions de lutte contre le changement climatique, dans une logique d'exemplarité et de transfert aux territoires	CERN	Moyen terme
Apporter des éléments factuels sur les besoins actuels du FCC en eau, en énergie et leurs impacts	CERN	Court terme
Solliciter le GIEC pour réfléchir à des articulations possibles avec le projet FCC	CERN	Court terme
Etudier et expliquer des solutions alternatives au projet et leur faisabilité dans la perspective du débat public : absence de projet, alternatives envisagées par la communauté scientifiques, options de localisation et d'aménagement pour chaque site de surface.	CERN	Court terme
Intégrer dans la préparation du débat public les premiers enseignements issus des phases précédentes	CERN	Court terme
Continuer à étudier de manière objective les impacts du projet, de manière à alimenter le futur dossier de concertation	CERN	Court terme
Maintenir une grande transparence et mettre en place une communication soutenue et multicanale jusqu'au débat public	CERN	Court terme
Constituer de manière interservices au sein du CERN une base argumentaire, à partir de toutes les	CERN	Court terme

questions soulevées lors de l'étude de contexte (cf. partie 4),		
Mettre en place un groupe de travail interservices de salariés volontaires du CERN pour travailler sur des sujets particuliers	CERN	Moyen terme
Réfléchir aux différents périmètres du dialogue territorial pour mieux répondre aux attentes des différentes parties prenantes	CERN	Court terme
Organiser un suivi régulier par la CNDP (réunion tous les mois par exemple) pour préparer la future saisine	CERN	Court terme